

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mil quinze le vingt-trois septembre, le Conseil Municipal a été convoqué en séance extraordinaire  
Le Maire,

L'an deux mil quinze le vingt-neuf septembre le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame Raymonde BRETTE, Maire.

**Etaient présents :** Mme BRETTE, M. BAILLY, M. MANTONI Mme JOUSSE, Mme BENETIERE, M. LEFEVRE, Mme DECORAY M. BOULATON, M MENTH, Mme BIOSSET, Mme LABOURE, M. DAGBERT, M. CALLANDRY Melle ARTUS, Melle FERRERO.

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mandant :

Mandataire :

Absente non excusée : Mme CERNESSON

Madame BRETTE, Maire, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

1. Demande d'aide de l'Etat au titre de la politique de 1% paysage – aménagement de la place Château Gaillard.
2. Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition du bâtiment rue de l'Eglise.
3. Questions diverses
  - Projet THD 42 – numérotation
  - Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015

#### **Désignation du secrétaire de séance**

- Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- M. DAGBERT est désigné secrétaire pour toute la durée de la séance.

#### **Approbation des procès-verbaux des 21 juillet et 1<sup>er</sup> septembre 2015**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les procès-verbaux des 21 juillet et 1<sup>er</sup> septembre 2015.

### **Intervention de M. et Mme KOWYNIA venus présenter leur nouveau projet.**

L'absence d'appels à projets de la part du Conseil Départemental a conduit M. et Mme KOWYNIA, porteurs de projet, à modifier le projet de « résidence service pour adultes handicapés » en « habitat résidence service ».

L'agrément ne serait non plus délivré par le Conseil Départemental mais par la Préfecture.

M. et Mme KOWYNIA rappellent le but social de leur projet qui est de répondre aux besoins de placement des services hospitaliers de la région, qui ne trouvent pas d'établissement pouvant accueillir des adultes souffrant de troubles psychiatriques stabilisés, ne nécessitant plus une prise en charge dans un service actif de psychiatrie et qui ne peuvent cependant pas travailler et vivre seuls à leur domicile.

Le docteur MONTERNIER, présent à la réunion, connaît bien le profil de ces personnes qui n'ont pas d'autres solutions d'hébergement.

Il précise que, dans le cas d'un placement en habitat résidence service, les adultes hébergés restent liés à leurs établissements d'origine (cliniques ou hôpitaux) par convention, ce qui permet d'anticiper d'éventuels problèmes.

### **1°) Demande d'aide de l'Etat au titre de la politique de 1% paysage – aménagement de la place Château Gaillard.**

Mme le Maire rappelle que le Conseil Municipal a accepté de confier à l'Atelier Pollen la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement de la place Château Gaillard.

Le projet concerne la valorisation de cette place située le long de la RD8. Il s'agit notamment de créer un espace de détente et de repos, avec vue sur le bourg d'Ambierle et le Prieuré, afin de créer une accroche touristique pour le village de caractère d'Ambierle.

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la politique 1% paysage liée à l'aménagement de la RN7, mise en œuvre à travers la charte locale relative au Pays de la Pacaudière et à la Côte Roannaise et à travers la charte d'itinéraire.

La subvention pourrait concerner les travaux relatifs aux espaces verts, au terrassement et au mobilier urbain. Ces travaux sont estimés à 26 850 € HT. La subvention serait de 13 425 €, soit 50% des dépenses éligibles.

Il est proposé au Conseil Municipal

- D'accepter la maîtrise d'ouvrage de l'opération « aménagement de la place Château Gaillard »;
- D'autoriser Mme. le Maire à solliciter une subvention au titre de la politique 1% paysage ;
- De s'engager à assurer la maintenance et l'entretien des aménagements et des équipements réalisés.

**Vote : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la proposition présentée.**

## **2°) Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'acquisition du bâtiment rue de l'Eglise.**

- Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition de l'immeuble cadastré A n° 207 et sis rue de l'Eglise, au prix de 185 000 € .

Afin de mettre en action cette opération, il convient de procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire auprès de M. le Sénateur Vincent

Madame le Maire demande aux membres présents de :

- L'autoriser à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.
- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier.

### **Vote :**

Mme ARTUS rappelle son opposition à l'achat de ce bâtiment mais dit ne pas s'opposer à la demande de subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 12 voix Pour et 3 voix Contre

Autorise Mme le Maire à procéder à la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

- L'autoriser à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'établissement de ce dossier

## **3°) Questions diverses**

- Projet THD 42 – numérotation

Mme le Maire expose que le SIEL va déployer le réseau THD42 afin d'apporter la fibre à tous les foyers et locaux professionnels.

Dans le cadre de ce projet, les communes doivent identifier par un numéro chaque bâtiment présent sur le territoire. Il conviendra donc de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation métrique.

Ces coordonnées précises seront utilisées pour référencer les usagers du réseau THD42 et pour permettre la commercialisation des offres Internet. Cette opération sera aussi utile au quotidien pour les services postaux, les interventions de secours, le repérage des GPS.

La fin des travaux est prévue fin 2016.

- Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015
- Succession de M. JANVIER en cours
- Les potelets et les barrières vont être posés prochainement rue de Faimés.
- La municipalité devra se positionner sur un futur emplacement des ossements découverts dans l'aile du cloître lors des fouilles archéologiques.
- Lecture par M. BOULATON d'une lettre cosignée par Mme ARTUS, FERRERO, LEFEVRE et lui-même annonçant leur démission de leur poste de conseiller municipal.

Aurélie ARTUS  
Robert BOULATON  
Annie-Laurence FERRERO  
Denis LEFEVRE

Madame le Maire  
42820 Ambierle

Ambierle, le 29 septembre 2015

Objet : lettre de démission du Conseil Municipal d'Ambierle

Madame le Maire,

Dans la profession de foi présentée par notre liste lors de la campagne électorale, nous nous étions engagés, une fois élus, à ouvrir le dialogue avec la population et à associer les Ambierlois à notre réflexion et à notre travail.

Nous, signataires de cette lettre, pensions que cette promesse était au cœur de l'engagement de notre liste. En effet, nous ne concevons pas de gérer la commune sans un rapport étroit avec ses habitants. Nous sommes convaincus que la désaffection de la population pour la politique, à tous les niveaux de la vie démocratique, provient de ce que, une fois élus, ses représentants gèrent les affaires publiques dans l'entre-soi et dans l'opacité.

Malgré quelques rares avancées (réunions publiques, comités consultatifs) que vous avez consenties à contrecœur sous la pression de la population et de quelques élus, nous ne pouvons que constater que nos engagements d'ouverture ont été reniés et qu'aujourd'hui la commune est mal gérée sur le plan démocratique.

Sur certains sujets importants, vous décidez seule ou en "comité restreint" et vous attendez ensuite du conseil municipal qu'il valide vos choix, en l'informant peu, mal ou tardivement, tentant trop souvent d'éluder le débat.

Vous ne voyez pas d'intérêt au travail fourni lorsque celui-ci ne va pas dans le sens des décisions que vous souhaitez prendre. De plus, bien souvent, vous demandez à l'un de vos adjoints de traiter en parallèle des dossiers déjà attribués d'un commun accord. Nous n'acceptons pas notre inutilité, comme est inacceptable pour nous votre considération, exprimée publiquement, de l'absence de compétence autour de vous et dans la commune.

En un an de mandat, plusieurs conseillers ont déjà présenté leur démission. Pour deux d'entre eux, cette démission était de toute évidence liée à une remise en cause de la façon dont vous gérez les affaires de la commune. Un autre explique, dans un courriel adressé à tous les élus, sa volonté de démissionner du fait de la mauvaise ambiance qui règne au sein du conseil municipal (mauvaise ambiance dont vous ne manquez pas de nous attribuer la responsabilité). Les questions posées par ces démissions n'ont jamais été évoquées, elles aussi ont été occultées. Aucune volonté de changement n'a été manifestée et à aucun moment une gestion différente de cette équipe n'a été mise en œuvre, laissant la situation conflictuelle s'accroître.

Dans ces conditions, nous considérons que nous ne pouvons pas accomplir notre mandat comme nous nous y étions engagés devant la population et nous vous remettons donc notre démission.

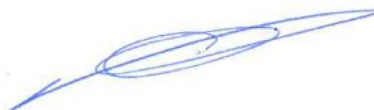
Aurélie ARTUS



Robert BOULATON



Annie-Laurence FERRERO



Denis LEFEVRE



L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 21 heures 35